

## **Anarcho-syndicalisme ou syndicalisme d'action directe – essai de définition**

Sans trop anticiper sur la partie « développement » de cette recherche, il semble inévitable de devoir entamer une étude critique des notions pondérées de « réforme » et de « révolution » à l'intérieur du syndicat genevois de la F.O.B.B. de l'entre-deux-guerres. Si ce chapitre dépasse une mise en contexte chronologique stricte, il se limite à une approche théorique de la question. Le choix sémantique et lexical de militants syndicaux ne doit jamais être occulté. L'emploi du terme d'« anarcho-syndicalisme » par les militants de la Ligue est beaucoup moins anodin qu'il n'y paraît. Terme inventé dans les années vingt<sup>145</sup>, il symbolise une tentative de renouvellement et de renaissance d'un mouvement anarchiste ouvrier qui avait auparavant échoué, le syndicalisme révolutionnaire, incarné par une éphémère F.U.O.S.R.

### 3.1. L'état de la question dans les années vingt et trente

L'anarchisme en tant que mouvement social est avant tout une pratique, une capacité à agir sur le monde, mais également une façon de penser ce monde, une philosophie. L'intention particulière accordée à la propagande constitue l'une de ses constantes. Jean Grave écrivait qu'il fallait « fourrer des idées dans la tête des individus<sup>146</sup> », alors que Pelloutier entendait donner à l'ouvrier la « science de son malheur<sup>147</sup>. » Des formules qui seront adoptées vigoureusement par la Ligue d'Action du Bâtiment, sous la prédominance éditoriale de Lucien Tronchet. Les anarchistes genevois de l'entre-deux-guerres ont été formés intellectuellement et entendaient bien insérer leur action dans une lignée historique. Nous allons tenter dans un premier temps de démêler les questions terminologiques et symboliques relatives aux notions de réforme et de révolution, avant d'établir la concordance (ou non) de la théorie avec les faits.

L'anarchisme ne se pense pas sur le seul mode de la négativité, même si son éthique est dominée par la volonté de détruire les valeurs établies. L'amélioration de la vie quotidienne, les possibilités de bénéfice à court terme sont autant de compromis qui modèrent la *Weltanschauung* radical du militant. Si la société telle qu'elle est doit être rejetée, le militant

---

<sup>145</sup> BOTTINELLI, *op. cit.*, p.138. Pour Gaetano Manfredonia, la nouvelle AIT née lors du Congrès de Berlin (janvier 1923) « peut être considérée comme l'acte de naissance officiel, sur le plan international, de l'anarcho-syndicalisme en tant que courant distinct des autres composantes du mouvement libertaire. » MANFREDONIA Gaetano, *L'anarchisme en Europe*, Paris, PUF, 2001, p.98.

<sup>146</sup> Cité dans ENCKELL Marianne, « Une toute petite histoire de l'anarchisme », consultable sur le site du Groupe de Strasbourg de la Fédération anarchiste [<http://fastrasbg.lautre.net>], 2003, p.7 [consulté en janvier 2008].

<sup>147</sup> Cité dans JULLIARD, *op. cit.*, p.169.

de la Ligue d'Action est prêt à accepter le système des contrats collectifs, le mouvement coopératif ou encore l'arbitrage de l'Etat. Les acteurs anarcho-syndicalistes sont constamment écartés entre un principe d'utopie, de révolution, et celui de réalité. Il s'agit d'une des clés de compréhension permettant de déconstruire les tensions entre le vécu et les idéaux présents au sein de la Ligue d'Action.

Il serait préférable de tirer un trait sur l'emploi de la notion d'« anarcho-syndicalisme » pour qualifier la F.O.B.B. de l'entre-deux-guerres. En parler comme d'un « syndicat d'action directe » – transposant la position développée par Jacques Julliard dans sa biographie de Pelloutier<sup>148</sup> – semble plus approprié. Car cette définition appuie sur le point central de l'apport anarchiste au combat syndical : l'action directe. Elle constitue le ciment même de cette lutte, en-dehors des querelles utopiques sur la façon avec laquelle il convient de gérer la production une fois la (lointaine) révolution faite<sup>149</sup>.

Le « syndicalisme d'action directe » donne le primat à la pratique, et son objet véritable reste, non la dictature du prolétariat où la classe ouvrière est pensée comme l'agent historique de la révolution, mais le remplacement de l'Etat autoritaire par un pouvoir ouvrier, à comprendre comme la gestion de l'économie par les travailleurs et par leurs syndicats<sup>150</sup>. La tension fondatrice entre idéal et réalité se retrouve ainsi aussi bien, *ceteris paribus*, dans la vie de Fernand Pelloutier que dans celle de Lucien Tronchet. Ils réalisent tous deux la synthèse très pragmatique entre métiers à tradition corporatiste et transformations industrielles, entre solidarité professionnelle et conscience de classe, entre millénarisme révolutionnaire et syndicalisme contractuel<sup>151</sup>. Le concept d'action directe a permis à un mouvement à la rhétorique révolutionnaire, la Ligue d'Action, de s'inscrire dans la réalité de la démocratie bourgeoise suisse, tout en devenant une force d'opposition inévitable et percutante.

Plus qu'un anarcho-syndicalisme de toute façon insaisissable, la Ligue représente la mise en place systématisée de l'action directe comme instrument para-syndical sur les chantiers genevois. Mais qu'est-ce que l'action directe, et comment est-elle comprise dans l'entre-deux-guerres ? Notion d'auto-émancipation, l'action directe est définie pour la première fois comme doctrine par Emile Pouget, l'un des dirigeants de la C.G.T. française d'avant-guerre, dans différentes brochures écrites sur le sujet, au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>152</sup> :

---

<sup>148</sup> *Ibidem*.

<sup>149</sup> Bertoni remarque d'ailleurs qu'avec l'action entriste de Lucien Tronchet, « le syndicat réformiste se voyait transformé en syndicat d'action directe. [...] Et dame ! si les fautifs cherchaient encore à se rebiffer et à frapper, ils trouvaient à qui parler. » *Le Réveil*, 3 décembre 1932.

<sup>150</sup> JULLIARD, *op. cit.*, p.261.

<sup>151</sup> *Idem.*, p.259.

<sup>152</sup> Comme par exemple : POUGET Emile, *L'Action directe*, Paris, s.d. [1910] ; ou POUGET Emile, *La Confédération générale du Travail*, t.II, Paris, M. Rivière, 1908. A l'occasion de la mort de Pouget, le *Réveil* lui rend hommage, sous la plume de Tronchet, qui rappelle : « nous affirmons que l'organisation ouvrière doit être l'embryon de l'organisation de la Société du travail future dans laquelle les directives viendront de la base et non du sommet. » Voir *Le Réveil anarchiste*, 5 septembre 1931.

[L'action directe] signifie que la classe ouvrière, en réaction constante contre le milieu actuel, n'attend rien des hommes, des puissances ou des forces extérieures à elle, mais qu'elle crée ses propres conditions de lutte et puise en soi ses moyens d'action. Elle signifie que, contre la société actuelle qui ne connaît que le *citoyen*, se dresse désormais le *producteur*<sup>153</sup>.

Sur le temps long, certaines virtualités du concept d'action directe existaient déjà à l'état brut dans les démarches d'hommes comme Schwitzguébel ou James Guillaume en 1874<sup>154</sup>, mais la notion a pris une ampleur décisive dans le milieu des Bourses du travail. Au moment de son actualisation par la Ligue, l'action directe est donc un concept bien établi dans les rangs anarchistes. Visant des conquêtes ouvrières partielles, l'action directe possède surtout une forte valeur par l'éveil du militantisme qu'elle provoque et le maintien de la lutte qu'elle permet. Elle constitue finalement une sorte de « gymnastique » révolutionnaire<sup>155</sup>.

L'action directe n'est pas forcément synonyme de violence, même si elle y recourt sans trop d'arrière-pensée. Pour Emile Pouget, si les faits le justifient, le recours à la violence ne doit pas être écarté en vertu de principes moraux. Le syndicaliste français ne place pas au même niveau morale ouvrière et morale bourgeoise. Cette différenciation de plans éthiques sera utilisée par Lucien Tronchet dans ses écrits lorsqu'il sera question pour lui de justifier les actions violentes de la Ligue d'Action. Pour les anarchistes, la question de la violence est une question de nécessité, car elle permet souvent la création de fait d'un droit nouveau. Emile Pouget écrivait : « l'action directe, c'est la force ouvrière en travail créateur ; c'est la force accouchant du droit nouveau – faisant le droit social !<sup>156</sup> » La violence revêtait de plus un caractère cathartique pour les militants de la Ligue, des pulsions qui s'inscrivaient dans ce qu'un Georges Sorel a pu défendre au début du siècle<sup>157</sup>. Mais l'action directe non-violente n'en était pas moins fréquente, et pouvait par exemple consister dans la passivité ouvrière, dans un rendement faible, selon la formule célèbre « à petite paye, petit travail », reprise en janvier 1932 dans la tactique officielle de la F.O.B.B.<sup>158</sup>.

En 1910, Pouget établissait quatre instruments principaux d'action directe : la grève, le sabotage, le boycottage et le label. La F.O.B.B. genevoise de l'entre-deux-guerres les mettra tous en pratique : hyperactive, elle organise ainsi dix-huit grèves entre 1927 et 1937 (sur vingt-neuf pour l'ensemble des organisations ouvrières genevoises<sup>159</sup>) ; son organe officiel, *L'Ouvrier*, insérait des encarts invitant les ouvriers à ne pas travailler pour certains patrons, alors que le label était symbolisé par l'encouragement à participer à la Coopérative des Ouvriers du Bâtiment ; enfin, le sabotage était particulièrement adapté aux interventions de

<sup>153</sup> POUGET Emile, *L'Action directe*, Paris, s.d. [1910], pp.18-20, cité dans DUBIEF, *op. cit.*, pp.182-184.

<sup>154</sup> JULLIARD, *op. cit.*, p.214.

<sup>155</sup> DUBIEF, *op. cit.*, p.180. Dans cette auto-émancipation collective qu'est l'action directe, il y a la volonté de donner à l'individu la pleine conscience et la pleine valeur de soi.

<sup>156</sup> Cité dans *idem.*, p.185.

<sup>157</sup> Voir SOREL Georges, *Réflexions sur la violence*, Paris, Seuil, 1990 [1908].

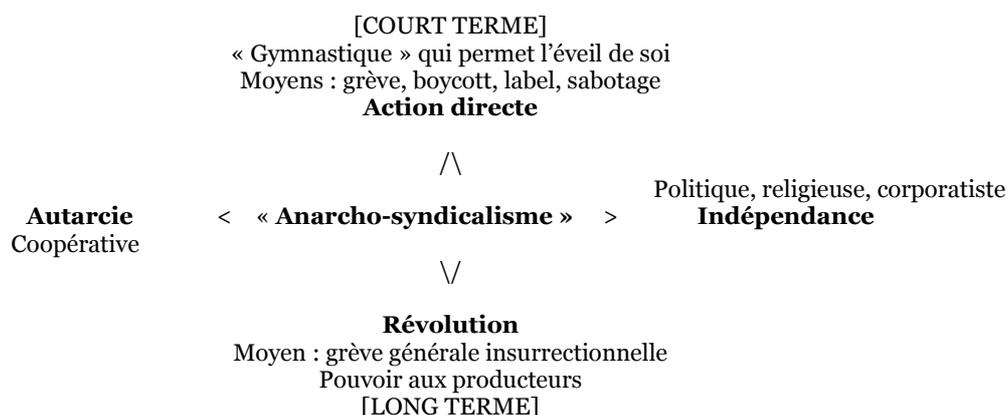
<sup>158</sup> Voir *L'Ouvrier*, 6 janvier 1932.

<sup>159</sup> Voir COVO-GERBER, AREIAS-TAVEIRA, *op. cit.*, p.92.

la Ligue sur les chantiers. Cette dernière tactique était d'ailleurs la plus minutieusement appliquée. Elle reste dans les mémoires ouvrières la réalisation la plus valorisante du syndicalisme d'action directe.

## ANNEXE I

## Le syndicalisme d'action directe Schématisation



Inspirateurs : Proudhon, Bakounine, la Fédération Jurassienne.

Théoriciens : Pelloutier, Pouget.

Réalisations (partielles) : les Bourses du Travail, la F.U.O.S.R., la L.A.B., l'Espagne autogestionnaire.

### 3.2. La F.O.B.B. genevoise, réformiste ou révolutionnaire? Esquisse d'un syndicat sous tension permanente

La problématique entre option révolutionnaire ou réformiste au sein de la F.O.B.B. genevoise occupe de nombreuses pages éditoriales. Dans les colonnes de *l'Ouvrier*, le secrétaire Lucien Tronchet explique en 1929 quels sont « les deux courants du syndicalisme » et leurs apports respectifs, plaidant pour une application cadencée des deux :

Réforme et révolution ne s'excluent pas, mais au contraire se complètent. [...] Le syndicalisme doit être une synthèse composée des travailleurs désirant créer une force capable de mener la lutte sur le terrain économique pour des améliorations immédiates, en faveur de la classe ouvrière<sup>160</sup>.

Cette prise de position met l'accent sur les bénéfices à court terme de la lutte syndicale, une position activée dans les faits par une Ligue d'Action tout juste créée. Dans les options prises par la F.O.B.B. genevoise de 1928 à 1935, le paradigme anarchiste est renversé : contrairement au syndicalisme révolutionnaire d'avant-guerre, l'utopie insurrectionnelle n'est plus qu'une ombre qui plane bien au-dessus des combats pragmatiques du quotidien. La Grève générale de 1918 fut bien le chant du cygne des aspirations réellement révolutionnaires

<sup>160</sup> TRONCHET Lucien, « Les deux courants du syndicalisme », *L'Ouvrier*, 4 décembre 1929.

d'une certaine frange de l'extrême-gauche. Tronchet défend exactement la même position dans le *Réveil* de mars 1930. Il y enfonce le clou (révolutionnaire) :

Mais les partisans des méthodes révolutionnaires seraient absolument ridicules de se désintéresser des revendications immédiates, telles que réglementation du travail, réduction d'horaire, augmentation de salaires, etc., qui en définitive ne sont que de petites réformes<sup>161</sup>.

Tronchet conclut néanmoins sur une touche séditeuse : « ne perdons pas de vue que le but du syndicalisme est l'expropriation de la bourgeoisie et du capitalisme, sans laquelle toute émancipation véritable sera impossible<sup>162</sup>. » Cette compatibilité entre réforme et révolution, toute théorique, provoque des remous au sein du groupe du *Réveil*, car deux semaines après la parution de cet article, un certain « Jdx » répond à Tronchet et au « malaise » qu'il a provoqué : « De grâce, n'en faisons-pas [du syndicat] une salade [révolutionnaire] avec la sauce réformiste<sup>163</sup>. »

*Le Réveil anarchiste* et *L'Ouvrier* fournissent une image suffisamment précise des débats qu'a connus l'anarcho-syndicalisme dans l'entre-deux-guerres. Pour certains libertaires de 1932, « si les camarades ont fait avancer le syndicalisme, celui-ci a fait rétrograder certains anarchistes<sup>164</sup> », lit-on dans le *Réveil*. Cette division au sein du groupe du *Réveil* ira en s'accroissant durant les années trente, certains « puristes » n'acceptant pas de céder de leur radicalisme. C'est pourtant bien les idées pragmatiques promues par Tronchet qui prennent le dessus au sein de la Ligue d'Action.

Celle-ci est à la fois l'une des réalisations les plus « radicales » d'un syndicalisme dominé par l'anarchisme, par les actions violentes et spontanées, tout en ayant en parallèle une légitimité très consensuelle. Alors qu'en décembre 1929, la Ligue d'Action est créée par l'assemblée générale de la F.O.B.B., Lucien Tronchet y justifie le choix de lutter pour les conventions de travail :

Pour nous, qui ne nous leurrerons pas sur la valeur d'avenir du syndicat, mais ne le considérons que comme un moyen actuel d'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière, nous estimons que ces luttes d'action directe valent beaucoup mieux que des luttes intestines de tendance dans les syndicats. Que nous importe après tout de faire partie d'organisations réformistes, ayant une centrale à quelques centaines de kilomètres ? Ce n'est pas de l'étiquette ou du verbiage qu'il faut, mais de l'activité. Et lorsque cette activité est menée contre le capitalisme et sans compromission, c'est l'essentiel. [...] Les premiers besoins satisfaits, l'ouvrier n'en sera que plus apte à la compréhension, à l'éducation, à la lutte<sup>165</sup>.

---

<sup>161</sup> En employant le terme de « révolutionnaire », Tronchet fait ici référence à l'Opposition syndicale révolutionnaire, groupe communiste qui tente d'enrôler la section de la F.O.B.B. genevoise entre 1928 et 1935 (voir 8.4). « Nous en déduisons que l'action directe et l'action réformiste ne sont pas incompatibles dans le syndicalisme. [...] Le syndicalisme doit être une synthèse due aux travailleurs en lutte contre le capitalisme pour des améliorations immédiates. » TRONCHET Lucien, « Les deux courants », *Le Réveil anarchiste*, 8 mars 1930.

<sup>162</sup> *Ibid.*

<sup>163</sup> *Le Réveil anarchiste*, 22 mars 1930.

<sup>164</sup> *Le Réveil anarchiste*, 2 avril 1932. « Pour nous anarchistes, les revendications ouvrières doivent contribuer à l'éducation révolutionnaire des travailleurs et les habituer à la lutte. Les grèves renforcent l'idée d'entraide et la propagande. » Signé R.

<sup>165</sup> TRONCHET Lucien, « L'action dans le bâtiment », *Le Réveil*, 11 janvier 1930.

Il y a donc tout au long de l'entre-deux-guerres une nouvelle conception libertaire du syndicalisme, plus ancrée dans la réalité du terrain économique avec, à intervalles réguliers, des pics de propagande révolutionnaire rappelant l'idéal final de l'anarcho-syndicalisme. Par exemple, en 1931, l'organe officiel du syndicalisme suisse du bâtiment écrit :

aujourd'hui, organisons les chantiers, les ateliers, pour la résistance, la défense, le combat, pour que demain les producteurs soient aptes à gérer ces ateliers et chantiers au seul profit de la collectivité et non pas d'exploiteurs sans vergogne<sup>166</sup>.

Ou encore, en 1934, le même *Ouvrier*, répondant au syndicalisme chrétien-social, rappelle les idéaux anticapitalistes de la F.O.B.B. : « Seule l'expropriation des moyens de production et la destruction des trafiquants de la crédulité, n'apportera aux humains la Paix et le bonheur auxquels ils aspirent<sup>167</sup>. » La tension entre anarchisme et syndicalisme, entre révolution et gains quotidiens, a traversé toute l'histoire de la F.O.B.B. de l'entre-deux-guerres, sans jamais vraiment aboutir à la victoire définitive de l'une ou l'autre des parties. Lorsque la Deuxième Guerre mondiale éclate, les deux tendances, désormais antinomiques, connaissent la même dégénérescence. Compagnes d'infortune, elles sont toutes les deux défaites.

Un individu personnifie quasiment à lui tout seul les combats – et les contradictions – de la Ligue d'Action dans l'entre-deux-guerres : Lucien Tronchet. L'anarchiste est la « cheville ouvrière » de la prise en main par le groupe du Réveil du syndicalisme de la F.O.B.B. genevoise. Charismatique, forte, sa figure a tendance à écraser toutes les autres. La doctrine de la Ligue est l'œuvre de sa plume. En 1936, l'avocat Maurice Poulet tire de Tronchet un portrait en forme de bilan, confirmant par là la peur « révolutionnaire » que l'anarchisme représentait encore à cette époque, même si le mouvement était déjà en déclin :

La personnalité de Tronchet ne fait pas douter que ce sera l'homme des premières occupations de chantiers ou d'usine à Genève ; son activité, son prestige sur les ouvriers, ses qualités de chef décidé et sa troupe fidèle qu'il a bien en mains, justifient pleinement cette constatation<sup>168</sup>.

L'œuvre protéiforme de Tronchet entre 1928 et 1935 a marqué les esprits, aussi bien ouvriers que bourgeois. Il n'est par rare de lire la référence à la « bande à Tronchet » dans la presse, en rapport aux actions de la Ligue. Cette recherche se trouve donc devant le danger de (trop) personnifier le combat de la L.A.B. sous les traits de Tronchet - d'autant plus quand ses archives, ses mémoires, ses écrits dominent outrageusement les sources utilisées. Pourtant,

<sup>166</sup> *L'Ouvrier*, 12 août 1931. Voir aussi le communiqué de la Fédération anarchiste romande, publié dans *Le Réveil*, 1<sup>er</sup> mai 1932 : « Ce que tous les écrivains socialistes avaient prévu depuis un siècle, une crise aiguë où devait sombrer le régime capitaliste, se produit sous nos yeux à l'heure actuelle [...]. Travailleurs, dans chaque chantier, fabrique, mine, ferme, magasin, [...] posons-nous le problème de poursuivre la production, l'échange et la distribution, non plus au profit de quelques exploiters mais de la communauté tout entière. »

<sup>167</sup> Article de *L'Ouvrier*, « Le corbeau Berra reprend ses croassements », [1934], se trouvant dans ALT, C.1.18/1. A ce moment-là, la vague porteuse qui avait permis à la Ligue d'Action d'obtenir d'importantes victoires se tarit, du fait principalement de l'arrivée de la Grande Dépression en Suisse et de la poussée fasciste. La F.O.B.B. s'engage également de plus en plus sur la voie de la bureaucratisation, ce qui ne l'empêche pas de tenir de tels propos.

<sup>168</sup> AF, E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335, Maurice Poulet (avocat), Rapport du 8 juillet 1936.

cette personnification n'est de loin pas injustifiée, tant l'envergure prise par le Carougeois surplombe effectivement l'histoire de la Ligue. Alors : Tronchet était-il le révélateur de virtualités présentes au sein d'un groupe, d'un collectif, une sorte de symbole, d'étendard, ou était-il plutôt constitutif des idéaux de la Ligue, par son charisme, son omniprésence à l'avant-garde ? Même si le drapeau de l'anarchisme arbore jalousement le noir comme seule couleur, la biographie de Tronchet devra intégrer de nombreuses zones grises, pour cerner au mieux la personnalité multiple du militant, figure totémique de cette recherche, source de controverses aujourd'hui encore. Une nouvelle tension s'installe dans les gènes de la Ligue : haïssant toute hiérarchie, celle-ci n'en aura pas moins généré l'apparition d'un chef incontesté.

### 3.3. La personnalité charismatique et complexe de Lucien Tronchet

« Une tête, et sur le plan syndical, il était partout<sup>169</sup>. » Voilà comment Mario Sacchi, ancien militant syndicaliste se souvient de son « chef » Lucien Tronchet. Il est vrai que l'anarchiste avait le don d'ubiquité. Il se trouvait aux avant-postes à pratiquement chaque action de la Ligue. Au moment de l'apparition de la L.A.B., Tronchet a vingt-six ans. Malgré son jeune âge, l'anarchiste s'est imposé rapidement comme une figure de proue du mouvement ouvrier dans la Genève de 1928. On ne doit pas s'étonner d'un paradoxe : chez les anarcho-syndicalistes, qui prônent l'action collective et la défiance envers les individus d'exception, il existe une certaine propension au culte de la personnalité<sup>170</sup>. Lucien Tronchet *est* le syndicat de la construction à Genève durant les années trente. En retour, c'est par lui et en lui que la vie de ce militant d'exception prend un sens. Les dossiers de la police politique fédérale sont exhaustifs sur le Tronchet de l'entre-deux-guerres<sup>171</sup>. Confrontés aux mémoires du militant écrites en 1979, ces sources donnent une image assez fidèle de ce qu'a pu être et faire l'anarchiste genevois.

Né à Lyon en 1902 d'amours « interdits », il est élevé par sa mère à Carouge, fief ouvrier de la République<sup>172</sup>. De son père, nous savons qu'il était actif dans le militantisme ouvrier<sup>173</sup>. Aîné d'une famille de cinq enfants, il se retrouve vite sans attaches, commettant de petits délits. Il

<sup>169</sup> Cité dans WIST (1984), *op. cit.*, p.138.

<sup>170</sup> JULLIARD, *op. cit.*, p.13.

<sup>171</sup> AF, E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335.

<sup>172</sup> *Idem.*, Rapport du 12 janvier 1922. C'est sa participation au groupe du Réveil qui a éveillé l'attention de la police de sûreté genevoise, qui transmet son rapport au Ministère public fédéral. « Tronchet Lucien, fils de Louis et Marie Vignotto, né le 4 octobre 1902, manœuvre, genevois, domicilié [...] à Carouge (Tronchet est né à Lyon). [...] Yeux ardoisés, regard perçant, air sournois, habillé en ouvrier. »

<sup>173</sup> Son père, boucher ambulant, aurait eu plusieurs fois affaire à la justice genevoise, notamment durant la grève générale de 1902 (selon AUZIAS Claire, *Mémoires libertaires, Lyon 1919 – 1939*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.11.) Tronchet n'est reconnu que plus tard par son père Louis Tronchet, alors que la police française précise la nationalité italienne de sa mère. Voir ACIRA, Suisse FR 3, Lucien Tronchet, Enquête sur Lucien Tronchet par la police française par le commissaire spécial d'Annemasse, 24 janvier 1934.

entre dans le monde du travail à l'âge de quatorze ans, tout en se faisant remarquer pour sa délinquance. Suite à un vol avec effraction en octobre 1918, la Chambre pénale place Tronchet à Granges, où il effectue son apprentissage et assiste aux troubles de la Grève générale<sup>174</sup>. Insoumis, il fugue et vagabonde en France, où la police l'arrête et l'enferme un mois à Belfort, avant de l'expulser.

Chômeur à son retour à Genève, Tronchet commence à travailler comme simple manœuvre dans le bâtiment. Un rapport de police du 30 novembre 1921 remarque sa participation au groupe anarchiste du Réveil, qu'il commence à fréquenter ensuite assidûment<sup>175</sup>. Il y participe d'ailleurs souvent en compagnie de sa femme, Edith Welti. En juillet 1922, il est mis à la porte d'un chantier de Loex car il y faisait de la « propagande subversive<sup>176</sup> », avant d'être surpris par deux fois affichant des placards en faveur de Sacco et Vanzetti<sup>177</sup>. Son premier acte antimilitariste survient alors qu'il refuse son cours de répétition en octobre 1923. Il diffuse également le journal *Le Libertaire* à Genève<sup>178</sup>.

Lucien Tronchet commence pleinement sa carrière d'« agitateur » durant l'année 1926. Il fait d'abord scandale devant la conférence de Léon Daudet se tenant à Genève, en criant « à bas Daudet le porc royal, [...] à bas le fascisme !<sup>179</sup> » Puis, il prend part à la bagarre entre fascistes et antifascistes lors de la commémoration de la mort de Matteotti dans la salle de Plainpalais (11 juin 1926). Léon Nicole, Luigi Bertoni et Carlo Pedroni devaient prendre la parole en mémoire du député italien assassiné. Mais, lors du discours de Bertoni, Giovanni Signori, le chef du service de police politique pour la Suisse, ordonne l'assaut à ses troupes fascistes<sup>180</sup>. En sous-effectif, elles trouvent à qui parler en la présence de nombreux activistes de gauche, dont un certain Lucien Tronchet, qui tire deux coups de feu. L'enquête qui suit sur sa personne remarque que Tronchet :

<sup>174</sup> AF, E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335, Enquête sur Tronchet du 20 septembre 1926.

<sup>175</sup> Dans la notice qu'il consacre à Bertoni, Tronchet fait remonter sa première rencontre avec le Tessinois à 1921, alors qu'il est convié au groupe par ses camarades d'un chantier de chômeurs (cf. ALT, N.1.1). Il aurait également eu contact avec les anarchistes au moment de son refus de servir pour l'armée. Voir ACIRA, Auzias, entretien avec Lucien Tronchet, retranscriptions, 19 mars 1979.

<sup>176</sup> AF, E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335, Rapport du 6 juillet 1922.

<sup>177</sup> *Idem.*, Rapport du 8 mars 1922. Voir aussi ACIRA, Suisse FR 3, Lucien Tronchet, Lettre du Préfet de la Haute Savoie à M. le Ministre de l'Intérieur (Direction Générale de la Sûreté nationale – direction de la police du Territoire et des Etrangers, Paris), Annecy, 21 septembre 1936 : « le 23 février 1922, il se voit dresser procès-verbal pour affichage en lieux interdits de placards anarchistes et outrages et injures à un gendarme qu'il traite de 'sale bandit', de 'salaud'. »

<sup>178</sup> *Ibid.*

<sup>179</sup> AF, E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335, Rapport du 12 juin 1926. *Le Réveil* avait publié pour l'occasion ce qu'il qualifiait de « pages pornographiques » de Daudet, et Tronchet vendait cette édition devant la salle de conférence. Voir ACIRA, Arch. Auzias, Entretien avec Lucien Tronchet, 19 mars 1979.

<sup>180</sup> CERUTTI (1994), *op. cit.*, pp.104-105. Cerutti qualifie l'incident de Plainpalais comme l'un des plus graves affrontements du *Ventennio* en Suisse. Tronchet raconte les échauffourées de la façon suivante : un guet-apens aurait été conçu par les anarchistes, qui cueillirent les fascistes « avec une équipe de solides gars, charpentiers, maçons et électriciens, qui armés de solides bouts de gros câbles rossaient copieusement les fuyards. » ALT, N.1.1/9, TRONCHET Lucien, *Un penseur anarchiste, Luigi Bertoni, 1872-1947. Un anarchiste d'action, Lucien Tronchet, 1902-198.*, s.l.n.d. [1947].

assistait régulièrement aux réunions du groupe le Réveil ainsi qu'à tous les meetings subversifs, où il s'est toujours fait remarquer pour ses idées. C'est un individu violent. [...] Depuis le 23 écoulé, Tronchet a quitté notre canton, on nous dit qu'il s'est rendu à Annemasse<sup>181</sup>.

Lucien Tronchet a toujours eu un rapport particulier avec la France : son pays de naissance lui sert de terre d'exil à chaque fois qu'il est poursuivi par les autorités helvétiques, comme en 1926 après l'affaire Matteotti ou après les troubles consécutifs à la manifestation en faveur de Sacco et Vanzetti (août 1927)<sup>182</sup>, mais aussi en 1932 après la fusillade de novembre. On retrouve d'ailleurs le Genevois dans une étude consacrée à une vingtaine de militants anarchistes lyonnais de l'entre-deux-guerres<sup>183</sup>. L'auteure, Claire Auzias, a mis en avant deux axes principaux qui poussent à entrer dans le monde anarcho-syndicaliste. On y vient par filiation, par un proche ou une connaissance, ou alors suite à un choc fondateur, lors d'une grande agitation sociale<sup>184</sup>. Dans le cas de Lucien Tronchet, il est facile d'imaginer que sa vie familiale chaotique, son errance dans différents milieux marginaux en faisait un candidat idéal pour l'intégration dans une famille de « substitution », le groupe du Réveil. Luigi Bertoni l'a vite pris sous son aile paternaliste.

Lors de ses différents exils en France, et principalement dans les années vingt, Tronchet entre en contact avec des groupes anarcho-syndicalistes français, qui ont contribué à former son tempérament de choc. Accueilli à Lyon par la famille d'un certain Paul Massoubre, militant ouvrier, Tronchet travaille avec un groupe de cordonniers grecs, une « sorte de collectif de copains<sup>185</sup> » raconte-t-il. Surtout, il fait la connaissance de membres de la C.G.T.S.R. (syndicale révolutionnaire), d'un exilé russe, Lazarévitch, qui l'informe des développements du bolchevisme, ou encore de militants de la S.U.B. (Syndicat unitaire du bâtiment, à tendance communiste), pratiquant l'action directe. « J'y ai beaucoup appris avec eux d'ailleurs dans ma carrière syndicale et ils étaient bagarreurs quoi, objectivement, disons que

---

<sup>181</sup> AF, E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335, Enquête sur Tronchet du 20 septembre 1926. Voir aussi *La Suisse*, 13 juin 1926. Poursuivi par un mandat d'amener (12 juin 1926), Tronchet sera prévenu de tentative de meurtre et de menaces de mort et jugé le 9 novembre 1926. Le tribunal ne retient finalement que la prévention de scandale, condamnant Tronchet à 25 francs d'amendes. Voir *La Suisse*, 16 novembre 1926 ; ALT, T.5.2 (1926-28).

<sup>182</sup> Une manifestation genevoise avait alors viré à l'émeute entre militants d'extrême-gauche et forces de l'ordre, faisant un mort. Certains inculpés accusent Tronchet d'avoir excité la foule avec son discours. *Le Journal de Genève*, quant à lui, lance un appel aux patriotes : « tous les bons Genevois, tous les bons Suisses, sans distinction de partis, doivent serrer les coudes et faire cause commune. *L'Union civique* doit être leur centre de ralliement. » Voir *Le Journal de Genève*, 23 et 24 août 1927.

Concernant l'exil français de Tronchet, voir ACIRA, Suisse FR 3, Lucien Tronchet, lettre du Préfet de la Haute Savoie à M. le Ministre de l'Intérieur (Direction Générale de la Sécurité nationale – direction de la police du Territoire et des Etrangers, Paris), Annecy, 21 septembre 1936.

<sup>183</sup> AUZIAS Claire, *Mémoires libertaires, Lyon 1919 – 1939*, Paris, L'Harmattan, 1993. Voir aussi ACIRA, Auzias, Entretien avec Lucien Tronchet, 19 mars 1979.

<sup>184</sup> AUZIAS, *op. cit.*, p.47

<sup>185</sup> ACIRA, Arch. Auzias, Entretien avec Lucien Tronchet, 19 mars 1979.

c'était pas la fine fleur du syndicalisme, c'étaient des combattants » se souvient Tronchet lors d'une interview<sup>186</sup>.



**Fig. I.** Lucien Tronchet, 2 août 1930 [AF, E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335]

Concernant sa carrière de syndicaliste, les sources policières en parlent à partir de février 1926, qualifiant Tronchet de « président du syndicat autonome international » des ouvriers maçons et manœuvres du canton de Genève, où il s'élève contre les bâtisseurs du Palais des Expositions, qui ne respectaient pas les règlements<sup>187</sup>. Nous savons que Tronchet avait fondé ce Syndicat « autonome » en 1922 en compagnie de cinq autres militants du Réveil, mais qu'il était passé sous la bannière de la F.O.B.B. à partir de janvier 1924, au moins. Il est pourtant rarement surveillé pour activités syndicales par le M.P.F. jusqu'en 1928. En janvier de cette année, on relève sa participation comme « contradicteur » au meeting du syndicat du bois et du bâtiment. Puis, en juin de la même année, il est désigné délégué au congrès d'Interlaken par la F.O.B.B., en compagnie du communiste Francis Lebet<sup>188</sup>. L'arrivée de Tronchet à l'intérieur des cadres du syndicat a pris du temps. Mais un déclic se produit suite à l'organisation de la grève du bâtiment de mai 1928, une grève spontanée et victorieuse. En 1929, c'est un Tronchet couvert de lauriers qui accède au poste de secrétaire général de la

<sup>186</sup> *Ibid.* Il poursuit au sujet des « gars de la S.U.B. » : « des gars pas sérieux. C'était de l'action directe permanente, etc, mais j'entends, on emmerdait les patrons, on avait la trouille de la S.U.B., parce que, quand la S.U.B. arrivait à s'infiltrer dans une entreprise, ben l'entreprise était foutue, quoi. » Sur l'influence de la S.U.B. sur son action syndicale : « j'ai organisé des quantités de grèves, bref, mais également j'ai appliqué ce que j'avais appris chez eux [...] les méthodes d'action directe qui obligent le patron à céder parce qu'il creve. »

<sup>187</sup> AF, E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335, 10 février 1926.

<sup>188</sup> *Idem.*, Rapport du 29 janvier 1928 et rapport du 21 juin 1928. LEBET Francis : De tendance anarchiste, puis socialiste, proche de Jules Humbert-Droz et des adhérents à la III<sup>e</sup> Internationale, Lebet présida, en 1920, les Jeunesses socialistes du Locle. En 1923, il devint secrétaire des Jeunesses communistes à Genève et collaborateur de *L'Avant-Garde*, puis, en 1928, éditeur responsable du *Drapeau rouge*. Voir *DHS*.

section, succédant au communiste Lebet<sup>189</sup>. Venu de la marginalité libertaire, le travailleur du bâtiment entre par la grande porte à l'intérieur du syndicalisme national. Cette passation de pouvoir pourrait ne pas être si anecdotique que cela. L'importance de Clovis Pignat<sup>190</sup> ne doit pas être oubliée : l'ancien syndicaliste révolutionnaire, désormais secrétaire syndical, a pu jouer la carte « Tronchet » au détriment de communistes jugés trop rebelles pour le syndicalisme estampillé U.S.S. Rappelons que Tronchet, dans ses mémoires, dit être arrivé à la F.O.B.B. après la médiation de Clovis Pignat, suite à une action de grève avortée menée sur le Palais des Expositions<sup>191</sup>. Cette affirmation ne concorde pas avec la lettre de janvier 1924 envoyée à Etienne Vaglio. Qu'importe. Tronchet a pu y arriver plus tôt, tout en étant conforté dans son action par Pignat. En 1971, Tronchet rédigea une biographie « hagiographique » de Pignat, qui montre à quel point l'admiration du Carougeois fut grande pour son aîné valaisan<sup>192</sup>. L'hypothèse sera encore renforcée lors de l'analyse des composants communistes de la F.O.B.B. genevoise (voir 8.4.).

Les origines modestes de Tronchet lui ont permis de s'imposer comme un leader « naturel » du mouvement. Son parcours de vie faisait de lui un membre de sa communauté, le légitimait à diriger les ouvriers. Adrien Buffat se rappelle par exemple sa première rencontre avec les dirigeants syndicaux Tronchet et Henri Berra, leader chrétien-social, dans un bistrot genevois : « [Berra] s'était rendu compte qu'il n'était pas dans son milieu, parce que Tronchet était maçon et, Berra, il était journaliste, c'était un intellectuel<sup>193</sup>. » Mais Tronchet n'était pas en reste du point de vue de la propagande et de l'idéologie. Le dépouillement de ses articles étonne, pour une personne au parcours scolaire chaotique : Tronchet semble manier la plume au moins aussi bien que la truelle. Le Groupe anarchiste a dû lui fournir les outils intellectuels nécessaires à la direction d'un mouvement syndical. Parallèlement à son arrivée à la tête du syndicat des maçons, puis de la construction, Tronchet s'impose comme l'un des piliers du *Réveil anarchiste*, lui donnant un souffle syndical et régional spécifique. Même si l'homme reste plus à l'aise sur le terrain de la lutte des classes que devant sa machine à écrire, il accorde une importance toute particulière à l'idéologie et à la justification de la lutte. La propagande, « c'était une chose imaginée par Lucien, c'était son dada » nous dit Fernand Fellay<sup>194</sup>. Il possédait également une certaine capacité à sentir les coups, à savoir

---

<sup>189</sup> *Idem.*, Rapports sur les frères Tronchet, 21 février 1936.

<sup>190</sup> PIGNAT Clovis (1884-1950) : militant anarchiste, Pignat collabore à *La Voix du Peuple*, au *Réveil* et à la F.U.O.S.R. Il est secrétaire romand de la F.O.B.B. et rédacteur de *L'Ouvrier* entre 1921 et 1946. Opposé aux communistes, il défend l'indépendance syndicale. Il n'hésite pas à lancer ou à soutenir des mouvements de grève sans l'accord du Comité central, comme à Genève en 1928. Voir CLAVIEN Alain, « Pignat, Clovis », in *DHS*.

<sup>191</sup> TRONCHET (1979), *op. cit.*, p.35.

<sup>192</sup> TRONCHET Lucien, *Clovis Pignat, qui est-ce ?, ou la vocation syndicale*, Lausanne, Editions du Grand-Pont, 1971.

<sup>193</sup> WIST (1984), *op. cit.*, pp.140-141.

<sup>194</sup> *Idem.*, p.144. Pour Mario Sacchi, Lucien Tronchet était « une tête, et sur le plan syndical, il était partout. » *Idem.*, p.139. Voir aussi AMAR, *op. cit.*, p.44.

jouer du bâton et de la carotte dans les négociations avec le patronat, utilisant systématiquement la carte de la division patronale<sup>195</sup>. Surtout, Tronchet savait imposer son charisme à ses hommes aussi bien qu'à ses adversaires. Certains jeunes ont pu être fascinés par leur chef. Alex Burtin le rencontre à dix-sept ans : « c'était un héros pour les jeunes travailleurs et une bête noire pour le patronat<sup>196</sup> » se remémore-t-il.

Lucien Tronchet incarne quasiment à lui seul le rapport parfois tendu entre anarchisme et syndicalisme dans la Genève des années trente. Son frère Henri se souvient : « une poignée de gars militant à la F.O.B.B. étaient au groupe anarchiste. Le lien, c'était Lucien Tronchet, plusieurs venaient au groupe par sympathie pour lui<sup>197</sup>. » Il y a donc un double mouvement qui s'installe à la faveur des succès obtenus par les anarcho-syndicalistes. Les libertaires du syndicat autonome encore réticents à l'intégration au sein de l'U.S.S. sont irrésistiblement attirés par une F.O.B.B. genevoise faisant preuve d'audace. Dans le sens inverse, les ouvriers syndiqués non libertaires ont pu être séduits par le groupe du Réveil et l'esprit de corps qui y régnait. Lucien Tronchet symbolise la plaque tournante de ce cercle vertueux<sup>198</sup>. Mais Tronchet n'était pas seul. Il a eu besoin du soutien et de l'aide de ses compagnons, de l'influence de ses pairs. Au fond, ses qualités de meneur et sa pugnacité infatigable ont fait de lui le révélateur et l'emblème d'un mouvement collectif plus large. Pour que l'émulation entre anarchisme et syndicalisme s'instaure, il a fallu aux militants beaucoup de patience et d'énergie. Ces deux qualités endogènes n'auraient pas suffi. Une bonne conjoncture économique devait encore s'installer pour que les revendications ouvrières gagnent en intensité et en efficacité. Arrêtons-nous sur la réussite de la grève de mai 1928, cause directe de l'émergence de la Ligue d'Action.

#### **IV. Les revendications ouvrières militantes de 1928 : une renaissance dans la construction**

Pour chaque événement, il est nécessaire de prendre en compte la conjoncture économique qui le soutient et interagit avec lui. L'exemple de la Ligue d'Action confirme une tendance historique transversale, celle qui fait correspondre un syndicalisme offensif à une conjoncture économique favorable, alors que les périodes de récession imposent une position de repli au mouvement ouvrier. A la faveur de la croissance économique de la deuxième moitié des années vingt, la F.O.B.B. lance des mouvements de grève offensifs, tout en créant un organisme *ad hoc* d'action directe, la Ligue. Lorsque la Grande Dépression touchera durement la Suisse, les militants du bâtiment reverront leurs objectifs à la baisse, en

---

<sup>195</sup> Voir le témoignage de Louis S., in WIST (1984), *op. cit.* p.139.

<sup>196</sup> *Ibid.*, p.164.

<sup>197</sup> *Ibid.*, p.163.

<sup>198</sup> Dans son mémoire de licence, Filgueiras défend la même thèse. Voir FILGUEIRAS, *op. cit.*, p.34.

s'engageant surtout dans la défense des acquis antécédents. La Ligue d'Action devra elle aussi s'adapter. Organe de combat conjoncturel, la L.A.B. a été façonnée par l'évolution économique.

#### 4.1. Perspectives de lutte dans un contexte économique favorable (1925-1929)

Trois phases de conjoncture économique touchent successivement la Suisse des années vingt. Une grande crise frappe l'après-guerre (1920 – 1922), suivi par une période de convalescence, avant que la croissance des années 1925 – 1929 ne prenne le dessus<sup>199</sup>. C'est dans cette dernière phase qu'apparaît la Ligue d'Action. Cette dernière n'est donc pas la réaction à un déclin des conditions de travail, mais bien le fruit d'une croissance conjoncturelle. Associé à la montée en puissance de l'anarcho-syndicalisme, ce facteur exogène explique le réveil militant des années 1928 – 1929.

De 1924 à 1929, l'économie suisse vit une phase de prospérité continue. Le pic est atteint lors de l'année 1927, où les secteurs d'exportation des machines, de la chimie et de l'horlogerie connaissent un développement décisif. Ces derniers entraînent l'ensemble de l'économie. A Genève, ce regain conjoncturel met un peu plus de temps à arriver. Touché par le problème international des zones, un certain isolement cantonal, l'absence d'arrière-pays, Genève a vécu un début de décennie particulièrement morose. Toutefois, entre 1924 et 1929, l'économie locale connaît un assainissement progressif qui débouche sur une phase d'amélioration graduelle<sup>200</sup>. Il faut attendre 1927 pour constater une augmentation stable de l'économie locale<sup>201</sup>.

Dans leur mémoire, *Structure économique et luttes syndicales à Genève 1927 – 1937*, Covo-Gerber et Areias-Taveira ont montré empiriquement quels étaient les rapports entre conjoncture genevoise et effectifs syndicaux<sup>202</sup>. En période de prospérité, les adhérents augmentent, alors qu'ils diminuent en période de récession<sup>203</sup>. A Genève, cette constatation est avérée par une césure fondamentale : l'arrivée de la crise économique mondiale, autour des années 1931 – 1933. De 1927 à 1932, la F.O.B.B. est montée en puissance. La Ligue d'Action, émanation d'un syndicalisme fort, naît durant cette période euphorique, « héroïque » diront les militants concernés<sup>204</sup>. La Dépression économique va ensuite renverser les valeurs et entraîner la Ligue dans une position défensive.

<sup>199</sup> RUFFIEUX Roland, *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne, Payot, 1974, p.136.

<sup>200</sup> *Histoire de Genève*, sous la dir. de Paul Guichonnet, 3<sup>e</sup> édition, Lausanne, Payot, 1986, p.338.

<sup>201</sup> COVO-GERBER, AREIAS-TAVEIRA, *op. cit.*, p.81.

<sup>202</sup> *Ibid.* ; voir aussi DEGEN (1991), *op. cit.*, p.306.

<sup>203</sup> Un deuxième paradigme a été défendu par ces mêmes auteurs : la concentration des entreprises est parallèle à la concentration des syndicats. COVO-GERBER, AREIAS-TAVEIRA, *op. cit.*, p.3.

<sup>204</sup> ASIB, Classeur 88, Correspondance 1942, TRONCHET Lucien, *Les batailles syndicalistes des Bâtitisseurs à Genève*, édité pour le XX<sup>e</sup> anniversaire de la Fusion des Fédérations des Ouvriers sur Bois et Bâtiment, 1922 – 1942, 5 octobre 1942.

Les archives de la F.O.B.B. genevoise fournissent des informations de première main concernant l'évolution des effectifs de la section, au travers des rapports annuels (ou « moraux ») établis<sup>205</sup>. A partir de 1927, le rédacteur se déclare satisfait du recrutement, car « tous les groupes ont gonflé leur effectif<sup>206</sup>. » Pour le bilan de 1929, malgré le « krach américain [...], le mouvement des membres de [la] section accuse une nouvelle avance sérieuse<sup>207</sup>. » La situation financière est louée et l'optimisme pour la suite est de mise. Des chiffres plus précis peuvent être tirés de la *Revue syndicale suisse*, organe mensuel de l'U.S.S. : la section genevoise de la F.O.B.B. compte 518 cotisants en 1927, avant de doubler l'année suivant. En 1929, elle passe déjà à 1'277 membres. Le pic sera atteint pour l'entre-deux-guerres en 1932 avec 2'882 membres.

## ANNEXE II

## Effectifs de la F.O.B.B. genevoise

Année [source]	Selon la <i>Revue syndicale suisse</i> [cité dans GILARDI, <i>op. cit.</i> , p.52]	Selon les rapports annuels [ASIB, Classeur 164]
1927	518	
1928	1079	
1929	1277	
1930	1378	
1931	1125	1126
1932	2882	
1933	2464	
1934	2020	1929
1935		[idem]
1936		[perte de 150 membres]
1937	2033	1987
1938		2014

Cette euphorie syndicale se retrouve aussi bien au niveau national que genevois. Les effectifs helvétiques de la F.O.B.B. passent de 21'212 en 1927 à 42'319 en 1932, alors que l'Union des Syndicats du Canton de Genève (U.S.C.G.) connaît une croissance poussée de 5'058 à 13'495 membres dans ce même laps de temps<sup>208</sup>. Au niveau de l'U.S.S., les adhésions augmentent constamment jusqu'à 1933, avant de connaître une légère baisse.

<sup>205</sup> ASIB, Classeur 164, Rapports d'activité. Les années 1921, 1925, 1926, 1927, 1929, 1930, 1931, 1934 à 1940, sont disponibles.

<sup>206</sup> *Ibid.*

<sup>207</sup> *Ibid.*

<sup>208</sup> Pour la F.O.B.B. suisse, voir *Statistique historique de la Suisse*, Hansjörg Siegenthaler (sld.), Zurich, Chronos, 1996, p.1005. Pour l'U.S.C.G., voir *Revue syndicale suisse*, cité dans GILARDI, *op. cit.*, p.50.

## ANNEXE III

## Effectifs syndicaux en Suisse

Année	U.S.S.	F.O.B.B.	U.S.C.G.
1922	154700	15232	
1928	176500	25897	5971
1933	229900	42258	12647
1935	221400	42352	11340

**Source :** *Statistique historique de la Suisse ; Revue syndicale suisse.*

#### 4.2. La place de la construction dans l'économie genevoise

Si la conjoncture économique permet de comprendre une partie des rapports de force entre patronat et syndicats, il est nécessaire d'y ajouter les facteurs structurels propres au champ économique genevois. La Suisse de la Seconde Révolution industrielle s'était imposée progressivement comme un centre financier international, doté d'un important secteur d'exportation<sup>209</sup>. Genève constitue l'un des emblèmes de cet internationalisme financier. Au niveau de la structure industrielle, le canton ne connaissait qu'une concentration relativement faible, puisque les « petites » entreprises, employant dix personnes au maximum, dominaient le paysage économique, parallèlement à la tendance suisse<sup>210</sup>. Cela était particulièrement vrai pour l'industrie du bâtiment. Les petites entreprises y étaient fréquentes, ce qui impliquait des rapports différenciés entre employeurs et employés : ces entreprises étaient plus fragiles en cas de grève et impliquaient un camp patronal plus composite. Ce fait explique partiellement la différence entre les luttes intenses du bâtiment et la quasi-absence de mouvement dans le secteur métallurgique. Cette différence était particulièrement marquée à Genève, entre une F.O.B.B. hyperactive et une F.O.M.H. en retrait<sup>211</sup>. La grande industrie, qui dominait le secteur métallurgique, était moins dépendante des variations conjoncturelles, contrairement à un secteur de la construction hypersensible. Au niveau syndical, la section genevoise de la F.O.M.H. était fortement sous l'emprise de son comité central, plus « réformiste » que celui de la F.O.B.B.<sup>212</sup>.

<sup>209</sup> Voir JOST (2004), *op. cit.*, pp.662-667.

<sup>210</sup> GILARDI, *op. cit.*, p.27. Sur le total de la main d'œuvre employée dans le secteur du bâtiment à Genève en 1929, 33.9% travaille dans une entreprise comprenant de 1 à 10 employés, 29.4% de 11 à 50, 12.8% entre 51 et 100, 10.1% entre 101 et 200, 13.8% entre 201 et 500. Voir *Recensements fédéraux des entreprises*, Berne, Bureau fédéral de statistique, 1929.

<sup>211</sup> A Genève, les rapports de force vont pourtant changer au cours des années trente. Vers le début de la décennie, le secteur de la construction domine encore quantitativement le paysage syndical. En 1930, 25% des travailleurs viennent du bâtiment, contre 23,4% pour la métallurgie. Dès 1933, englué dans la crise, la construction perd de sa superbe et cède progressivement la première place à l'industrie métallurgique, dans une période où les industries de guerre tournent à plein. Voir GILARDI, *op. cit.*, p.24.

<sup>212</sup> Voir COVO-GERBER, AREIAS-TAVEIRA, *op. cit.*, p.132. La FOMH expulse ses éléments communistes dès 1921. C'est également de ses rangs qu'émergera la clause de Paix absolue du Travail (1937).

Du côté de la répartition entre les trois secteurs économiques, Genève était clairement dominée par les secteurs secondaires et tertiaires<sup>213</sup>. Les proportions entre ses trois secteurs ne changeront que peu au cours de l'entre-deux-guerres. Le secondaire connaît les plus grandes transformations, puisqu'il assiste à une spécialisation et à une diversification de ses composantes<sup>214</sup>. Canton-ville, l'urbanité de Genève a probablement offert aux syndicats des conditions favorables pour leur militantisme. Grâce à un taux d'industrialisation poussé, Genève dominait le mouvement ouvrier suisse romand – du moins symboliquement. Une comparaison avec l'économie du canton de Vaud, restée tributaire d'une certaine conception terrienne, est bénéfique pour comprendre les différences de force entre leurs mouvements ouvriers respectifs. En résumé, la combativité du secteur de la construction genevois s'explique, outre l'apport de l'influence anarchiste, par une sensibilité plus poussée aux variations conjoncturelles et par la place première que le secteur occupe dans le secondaire. Mais il ne faut pas omettre un dernier facteur causal : l'impact des éléments « étrangers », Confédérés y compris.

Les mouvements de personnes ont joué un rôle important. Au sortir de la Première Guerre mondiale, Genève assiste schématiquement à la substitution de ses travailleurs étrangers par l'arrivée d'une main d'œuvre confédérée. Malgré une forte tradition d'immigration, la Ville voit partir entre 1914 et 1926 30'000 étrangers établis sur ses terres<sup>215</sup>. Ces départs sont rapidement comblés par l'arrivée de Confédérés, surtout des Valaisans et des Vaudois, attirés par le pôle économique genevois. Cette évolution sociologique entraîne des modifications politiques importantes, puisque cette nouvelle population confédérée possède le droit de vote. Le renforcement du syndicalisme à la fin des années vingt correspond à la tendance générale de la gauche genevoise, qui voit ses forces politiques augmenter à mesure que les Confédérés affluent<sup>216</sup>. A partir de 1929, les Confédérés dépassent en nombre les Genevois dans le canton<sup>217</sup>.

---

<sup>213</sup> *Idem.*, p.44. Sans arrière-pays, l'agriculture représentait 6% de l'économie genevoise en 1930. Le secteur secondaire était bien développé, mais était dépassé quantitativement par le tertiaire.

<sup>214</sup> *Idem.*, p.76.

<sup>215</sup> *Idem.*, p.35. Dans les années 1925 – 1927, la Suisse légifère pour un plus grand contrôle de sa population étrangère. En 1914, les étrangers représentaient encore 15% de la population, alors qu'ils ne forment plus que le 5% en 1940. Durant tout l'entre-deux-guerres, l'*Überfremdung* devient ainsi une problématique fédérale, entraînant une fermeture progressive des frontières. Voir JOST (2004), *op. cit.*

<sup>216</sup> *Histoire de Genève, op. cit.*, pp.339-345. Voir aussi WEIBEL Luc, *Charles Rosselet (1893-1946), un homme de raison au « temps des passions »*, Genève, Collège du Travail, 1997, p.37.

<sup>217</sup> A droite, la montée en puissance ouvrière générée par ces changements démographiques aura comme principale conséquence un repli sur soi, « une porte qui se ferme », selon l'expression de Robert de Traz. La crise de l'entre-deux-guerres, marquée par un essoufflement certain de l'autorité institutionnelle poussera certaines voix dissidentes à la « droite de la droite » à se regrouper dans des mouvements conservateurs, à la recherche de solutions autoritaires, flirtant parfois avec les exemples fascistes voisins. Au sein de l'extrême-droite, l'étranger et le Confédéré seront considérés comme les boucs émissaires de la crise. Voir *Histoire de Genève, op. cit.*, pp.339-345 et REY, *op. cit.*, pp.16-17.

Les témoignages laissés par les militants anarcho-syndicalistes font ressortir un sentiment cosmopolite important au sein du syndicat de la F.O.B.B. Selon le recensement de 1930, près des trois quarts des ouvriers immigrés venaient d'Italie ou de France<sup>218</sup>. Ils amènent à Genève leur culture spécifique de lutte ouvrière. Les Italiens constituaient un noyau fondamental, eux qui avaient suivi les différents exils antifascistes (1922-23 et 1925-26)<sup>219</sup>. Il n'est pas étonnant de retrouver l'anarchisme comme le courant le mieux représenté au sein des organisations de la colonie italienne genevoise<sup>220</sup>. Mais les travailleurs du bâtiment étaient également formés par des contingents de Savoyards, de Neuchâtelois fuyant la crise horlogère, de Valaisans et Fribourgeois fuyant la ruralité<sup>221</sup>. Si la proportion d'éléments « étrangers » insufflait au syndicat genevois de la construction une grande combativité, elle freinait tout de même ses capacités de recrutement par l'hétérogénéité qui était générée<sup>222</sup>. De plus, l'influence étrangère restait pratiquement cantonnée à un rôle d'électrification. Car les dangers étaient souvent trop grands pour ses militants exilés de participer trop ouvertement aux actions de choc des syndicats, sous peine d'expulsion *manu militari*. Le témoignage d'Eugène Prono est révélateur :

Les camarades faisaient toujours en sorte de me confier une tâche où je ne me fasse pas épingler, vu que je n'étais pas Suisse. Parce que s'ils m'avaient attrapé, ils m'auraient partir tout de suite de l'autre côté, même que j'étais né ici et que j'étais aussi suisse qu'un Suisse<sup>223</sup>.

Inspirée par une idéologie venue de France, influencée par les exilés antifascistes italiens du Réveil, la Ligue d'Action du Bâtiment n'en sera pas moins dominée dans ses réalisations par les éléments suisses, confédérés avant tout. Une étude sociologique de sa composition le montrera. Notons toutefois que les Confédérés étaient également placés sous la menace d'expulsion du canton de Genève. Mais la sommation d'un retour forcé dans son canton d'origine était moins inhibitrice que celle du renvoi hors des frontières helvétiques.

---

<sup>218</sup> GILARDI, *op. cit.*, p.44. Comme le secteur du bâtiment est très sensible aux fluctuations conjoncturelles, Genève assistera dans les années trente à un léger exode de sa main d'œuvre étrangère lors des crises. En chiffres absolus, le nombre de Genevois augmentera durant toute la période. *Idem.*, p.41.

<sup>219</sup> Il y eut deux vagues d'exilés antifascistes, correspondant aux deux vagues de répression fasciste. La première lors de l'installation de Mussolini à la tête du pays en 1922, la seconde lors du virage totalitaire pris par le régime après 1925 et l'assassinat de Matteotti (cf. lois fascistissimes). La deuxième vague d'exilés compte plusieurs représentants « agréés » par les autorités suisses, dont Carlo E. a Prato ou le professeur ordinaire (1930) Guglielmo Ferrero, chantre des intellectuels antifascistes genevois. Pour la grande majorité des exilés toutefois, souvent des communistes ou des anarchistes, la vie se déroule dans la semi-clandestinité. CERUTTI (1994), *op. cit.*, pp.108-109.

<sup>220</sup> En 1930, on dénombre 12'700 Italiens à Genève, soit la troisième colonie la plus importante après celle du Tessin et de Zürich. Selon l'*Annuaire statistique de la Suisse*, cité dans CERUTTI (1994), *op. cit.*, p.101.

<sup>221</sup> WIST (1984), *op. cit.*, pp.90-92.

<sup>222</sup> COVO-GERBER, AREIAS-TAVEIRA, *op. cit.*, p.76.

<sup>223</sup> WIST (1984), *op. cit.*, p.78. Il parle notamment de son implication dans l'affaire de la démolition des taudis (1935). Autre témoignage concordant, celui d'Henri Tronchet : « pour les étrangers et même les Confédérés, il y avait toujours le risque d'expulsion. » *Idem.*, p.104.

#### 4.3. La « grande grève » victorieuse dans le bâtiment (mai 1928) ou les prémisses de la L.A.B.

En 1928, après de longues années de disette syndicale, la F.O.B.B. genevoise se sent suffisamment forte pour engager la lutte ouverte contre le patronat sur deux revendications principales : l'augmentation des salaires et l'établissement d'une convention de travail. Dans les années vingt, la main d'œuvre du bâtiment travaillait sans réel harmonisation. Dès 1920, la Société suisse des entrepreneurs avait en effet supprimé les contrats régissant la durée du travail des ouvriers maçons, manœuvres, terrassiers et plâtriers<sup>224</sup>. Réduit à peau de chagrin, le syndicat genevois de la construction ne comptait alors plus que vingt-sept membres au troisième trimestre 1925. L'année suivante, un petit sursaut fait passer l'effectif à 226 membres<sup>225</sup>. La bonne conjoncture économique va permettre à une F.O.B.B., dominée à la fois par ses éléments anarchistes et communistes, de reprendre des forces<sup>226</sup>. Mais un élément manque encore, pour que les ouvriers adhèrent en nombre : une victoire symbolique. Celle-ci prendra la forme d'une grève spontanée, en mai 1928.

Le secrétaire de la F.O.B.B. était alors le communiste, ancien anarchiste, Francis Lebet<sup>227</sup>. Mais c'est bien la figure de Lucien Tronchet qui émerge victorieusement à la conclusion de ce mouvement. Avec cette spectaculaire action, Genève assiste à l'apparition d'un nouveau leader ouvrier, âgé de 26 ans mais déjà rompu à l'action. La grève, non statutaire, était une action directe, prônée de longue date par les militants libertaires. Si Tronchet s'affirme, l'action directe n'est pas en reste.

Réunissant 700 hommes, l'assemblée F.O.B.B. du 16 mai 1928 des maçons et manœuvres décide de suspendre le travail si les patrons poursuivent leur refus d'entrer en matière sur les différentes revendications ouvrières. Le projet d'une convention collective avait été déposé une année auparavant. « La conscience de classe reprend ses droits. Nous voulons la convention collective et nous l'obtiendrons coûte que coûte » tonne *L'Ouvrier*<sup>228</sup>. Deux jours plus tard, l'assemblée générale extraordinaire décide le lancement de la grève, par 738 oui, face à 162 non et 104 abstentions<sup>229</sup>. Le but visé est double : la convention demandée devait garantir des salaires minimaux supérieurs, ainsi que des horaires de travail raccourcis, par l'obtention de l'arrêt de la semaine au samedi midi.

<sup>224</sup> COVO-GERBER, AREIAS-TAVEIRA, *op. cit.*, p.93.

<sup>225</sup> Si l'on fait confiance au Lucien Tronchet de 1942. Voir ALT, TRONCHET (1942), *op. cit.*

<sup>226</sup> Dans une résolution prise peu après la grève de mai 1928, les militants de l'U.S.C.G. ont reconnu que : « lorsque la situation du marché du travail est favorable, une grève est nécessaire pour réveiller la masse ouvrière et précisément montrer le chemin au syndicat. » Voir ALT, T.5, *Résolution sur la grève du bâtiment* (11 juillet 1928).

<sup>227</sup> D'après un dépouillement des archives SIB, Classeur 142, Documents Section I, 1926-1941.

<sup>228</sup> *L'Ouvrier*, 16 mai 1928. « La place de Genève est à l'interdit jusqu'à solution du conflit. Qu'aucun ouvrier ne vienne entraver l'action entreprise. »

<sup>229</sup> *L'Ouvrier*, 25 mai 1928 ; *Le Travail*, 20 mai 1928.

Débutant un samedi matin (19 mai), le mouvement attire un nombre inattendu de grévistes. Dès le premier cortège, 1'700 grévistes sont annoncés, un nombre trois fois supérieur aux syndiqués F.O.B.B. La solidarité est donc grande au sein du monde ouvrier genevois ; même l'U.S.C.G. soutient financièrement les grévistes (22 mai)<sup>230</sup>. Par contre, la Centrale de la F.O.B.B. refuse d'aider un mouvement qu'elle juge anti-statutaire, même si Clovis Pignat, le rédacteur responsable de *L'Ouvrier*, ouvre ses colonnes aux militants genevois et fait part de son soutien inconditionnel. Il écrit :

ce mouvement n'est pas à comparer avec d'autres qui se déploient selon des formes préétablies, avec des fonds statutairement fixés et avec une masse méthodiquement organisée. [Mais Genève est un cas particulier, avec] un admirable esprit de sacrifice<sup>231</sup>.

L'Office de conciliation tente une médiation, tout de suite refusée par la F.O.B.B., arguant une participation illégitime des syndiqués chrétiens-sociaux à la table des négociations<sup>232</sup>. Une deuxième séance échoue devant le refus patronal d'augmenter les salaires. C'est finalement la troisième séance, tenue exceptionnellement devant le Conseil d'Etat, avec la participation de l'U.S.C.G., qui parvient à un accord de principe (30 mai). Le syndicat patronal promet de signer une convention-cadre de travail et d'augmenter les salaires, de façon cependant moindre (10 cts.) qu'initialement demandé<sup>233</sup>. Le salaire horaire des manœuvres, au niveau de qualification le plus bas, atteint un minimum de 1,20 franc. Pour se faire un ordre de grandeur, la livre de pain complet coûtait en moyenne 26 centimes à Genève à ce moment-là<sup>234</sup>.

Le 31 mai, le travail reprend ses droits sur les chantiers genevois. Dans le même temps, les terrassiers, peintres et plâtriers qui s'étaient joints au mouvement revendicatif obtiennent les mêmes améliorations. Trois conséquences majeures sont à signaler pour une F.O.B.B. genevoise satisfaite : « un contrat collectif, un minimum, une section renforcée », comme le titre *L'Ouvrier* du 6 juin. Un contrat de travail établit de meilleures conditions de labeur pour les ouvriers genevois ; il est signé le 4 juin. Le samedi après-midi est déclaré libre, alors que l'horaire de travail devra être au maximum de cinquante heures en été, quarante-quatre en hiver. La conséquence la plus frappante concerne les effectifs de la section syndicale. Cinq cents nouveaux membres adhèrent ainsi à la F.O.B.B, représentant une augmentation de 200%<sup>235</sup>. De plus, de nouveaux groupes de métiers se joignent à la Fédération, comme les carreleurs, les mouleurs, les mosaïstes, alors que les groupes des ferblantiers, des vitriers, des

<sup>230</sup> *L'Ouvrier*, 30 mai 1928 ; *Confrontations*, op. cit., p.95.

<sup>231</sup> *L'Ouvrier*, 6 juin 1928.

<sup>232</sup> *L'Ouvrier*, 6 juin 1928. Cet article de « une » sert de référence à l'ensemble du paragraphe.

<sup>233</sup> L'augmentation des salaires horaires est la suivante : pour les manœuvres, 1.2 franc au lieu de 0.8 à 1.10 ; pour les maçons, 1.55 au lieu de 1.35 à 1.45 ; pour les peintres, 1.5 au lieu de 1.2 à 1.4. Voir COVO-GERBER, AREIAS-TAVEIRA, op. cit., p.97.

<sup>234</sup> *Annuaire statistique de la Suisse 1928*, publié par le Bureau fédéral de statistique, Bern, Stämpfli & Cie, 1929, p.245.

<sup>235</sup> ALT, T.5, *Résolution sur la grève du bâtiment* (11 juillet 1928).

ramoneurs posent des revendications nouvelles<sup>236</sup>. Une vague offensive est lancée pour l'ensemble des travailleurs de la construction.

La grève « sauvage » marque aussi l'aboutissement dans la pratique de nombreuses virtualités longtemps en gestation dans les esprits anarchistes. Les piquets de grève empêchent les ouvriers d'atteindre leur lieu de travail, avant que la police ne vienne les protéger. Genève assiste également aux premiers affrontements violents entre les membres de la F.O.B.B. et les syndiqués chrétiens-sociaux, qui composent la majorité des « briseurs de grève », utilisés comme moyen de pression par le patronat. Eugène Prono se souvient que, le soir venu, les grévistes menaçaient les ouvriers qui travaillaient sous protection policière. Ils leur disaient :

Si vous y retournez demain, on vous fout une de ces danses. On était obligé de faire ça, si on voulait avoir un syndicat qui ressemble à quelque chose, qui puisse nous soutenir<sup>237</sup>.

C'est là qu'apparaît pour la première fois la figure du « kroumir », cet ouvrier qui accepte de travailler alors que la F.O.B.B. a déclenché un mouvement, ou qui accepte des conditions inférieures à celles qui ont été garanties par le syndicat<sup>238</sup>. Pour donner une unité au mouvement de grève, la F.O.B.B. commence à appliquer des méthodes d'action directe sur les chantiers, empêchant à tout prix le travail des kroumirs. Les germes de ce que deviendra la Ligue d'Action sont semés ce mois de mai 1928.

Car, dès le 13 juin 1928, la F.O.B.B. ordonne en parallèle à « chaque syndiqué de [...] surveiller l'application de ce qui a été convenu<sup>239</sup> », dans le contrat de travail. Si une irrégularité est constatée, même si elle est commise par un ouvrier, le syndiqué concerné devra envoyer directement son rapport au comité de section. Une organisation de délégués de chantiers est rapidement mise sur pied. « Nous avons le droit de veiller à ce que l'organisation de ce travail ne soit pas éternellement faite au détriment des travailleurs<sup>240</sup> » explique Lucien Tronchet, en réponse aux critiques patronales accusant un empiètement à la propriété privée.

Après l'obtention d'une convention de travail, une première depuis 1918, la Ligue d'Action du Bâtiment constitue la seconde conséquence directe de la grève de mai 1928. Le lien de cause à effet est évident : si une Convention de Travail a été signée par les deux parties, des problèmes surgissent aussitôt quant à son application. Les conventions ne concernant que les

---

<sup>236</sup> *Ibid.*

<sup>237</sup> Cité dans WIST (1984), *op. cit.*, p.95.

<sup>238</sup> Par étymologie, un kroumir désigne un membre d'une tribu homonyme tunisienne. Un chausson de basane peut aussi être un « kroumir ». Mais l'origine du mot en Suisse romande pourrait venir de l'allemand « krumm », tortueux. Lorsque ce texte parle de *kroumir*, il signifie par là en général un ouvrier faisant partie du syndicat chrétien-social, sans la connotation péjorative que revêtait le terme. Celui-ci désigne encore aujourd'hui familièrement un « individu méprisable » (cf. *Le Petit-Robert*).

<sup>239</sup> *L'Ouvrier*, 13 juin 1928.

<sup>240</sup> *L'Ouvrier*, 8 août 1928.

signataires<sup>241</sup>, les patrons s'empresstent de dire à la F.O.B.B. qu'il est de son ressort de faire respecter cette convention. L'action directe devient alors la réponse naturelle offerte par la F.O.B.B. au conflit concernant le respect des conventions. Après le non-aboutissement des démarches officielles de la F.O.B.B. auprès des autorités, la Ligue d'Action surgit subitement dans le champ économique. Le gouvernement reconnaissait son incapacité légale à faire respecter le contrat de travail<sup>242</sup>. La légitimité de l'action directe était dès lors ancrée dans sa doctrine, et la Ligue ne se pensait finalement que comme une création due à « la mauvaise foi des patrons<sup>243</sup>. » Dans le rapport qu'il consacre à la F.O.B.B. en 1930, Tronchet revient dans le détail sur la création de la Ligue :

#### ANNEXE IV

#### Rapport annuel de la F.O.B.B. genevoise, 1930

Nos démarches étant vaines, présentant aussi le désir des patrons de rendre le Règlement de travail en fait caduc, la F.O.B.B. prit alors la décision de défendre elle-même les conventions qu'elle avait signées et créa la Ligue d'Action du Bâtiment. La L.A.B. eut d'abord la mission de recueillir des renseignements en organisant le contrôle des chantiers ; par la suite elle fut contrainte à adopter une attitude plus énergique, en raison du nombre toujours grandissant de violations de la Convention du Bâtiment et de la mauvaise volonté des patrons.

C'est ainsi que chaque samedi après-midi, des équipes de contrôle intervinrent sur les chantiers, de plus en plus nombreux, faisant fi des horaires réglementaires. Pendant près d'un an tout se passa calmement, nous pouvons affirmer qu'aucun incident grave ne fut à déplorer.

**Source** : ASIB, Classeur 164.

Nous allons maintenant aborder la Ligue d'Action du Bâtiment en deux « moments », correspondant aux deux formes que la Ligue a adoptées. Le premier s'étend de 1928 à 1932 environ et correspond à la bataille pour le respect des conventions. Nous nous arrêterons alors sur les structures de cette Ligue d'Action originelle. Une deuxième partie s'intéressera aux nouvelles options prises par la Ligue à partir de l'arrivée de la crise économique mondiale à Genève jusqu'à 1935 environ. Il sera alors temps de s'intéresser aux rapports que la Ligue a entretenus avec l'ensemble du monde ouvrier genevois, ainsi qu'aux oppositions qu'elle a soulevées au sein du clan bourgeois.

<sup>241</sup> Dans ses mémoires, l'avocat et homme politique Albert Picot mentionne les articles 222 et 223 du Code des obligations de l'époque. Voir PICOT Albert, *Souvenirs de quelques années difficiles de la République de Genève, 1931 – 1937*, Genève, A. Jullien, 1963, p.156.

<sup>242</sup> Par exemple, une lettre du Conseiller d'Etat Martin-Naef le 25 août 1929 adressée à la F.O.B.B. reconnaît l'aspect privé du conflit concernant le respect des conventions : « Notre département [du commerce et de l'industrie] ne possède donc pas les moyens légaux de les faire observer ». Voir ASIB, Classeur 164, *Rapport annuel 1930*.

<sup>243</sup> *Ibid.*